



Grand Est

Accompagnement d'un collectif de vignerons vers la certification Haute Valeur Environnementale 3

Principale orientation : 

Description du groupe

- > **Période de réalisation :**
Du 01/10/2019 au 01/10/2022
- > **Nombre d'exploitations :** 10
- > **Territoires concernés :** Arce – Laigne – Ource – Sarce et Seine
- > **Structure porteuse du projet :**
STAHL
Allée Maxenu
51 530 – PIERRY
03 26 58 16 45
catherine.stahl@stahl-sa.fr
- > **Animateur du groupe :**
Valérie RONCHI
valerie.ronchi@stahl-sa.fr
06 08 24 60 12
- > **Co-financeur :**
Agence de l'eau Seine-Normandie

- > **Indicateurs suivis :**
 - Caractérisation de l'évolution des traitements : IFT herbicide, glyphosate, fongicide, insecticide, biocontrôle, total, nombre de traitements
 - Précisions sur les surfaces : SAU, assolement
 - Expertise de la qualité : engagement en certification Environnementale

> **Partenaires :** Aucun

Contexte

Les viticulteurs constituant ce groupe désirent s'engager dans la réduction de produits phytosanitaires de synthèse, dans la sécurité des applicateurs et des personnes proches des sites de productions.

Le bassin viticole du barséquanais est marqué par une réduction d'IFT qui passe dans le cadre du désherbage, par la réduction des herbicides voir même la suppression du glyphosate et pour les fongicides l'utilisation accrue de solutions de biocontrôles. De plus, il est important et nécessaire de prendre en compte la réglementation tout en assurant les objectifs de qualité et de rendements viables pour les exploitations concernées.

Ceci se traduira par un accompagnement des viticulteurs du groupe vers la certification environnementale de niveau 3.

Objectif

> **Réduire l'IFT herbicides (dont glyphosate) de 100%, l'IFT fongicides de 25% et remplacer 100% des traitements insecticides par des produits de biocontrôle pour atteindre une diminution de 25% de l'IFT total et aller vers une HVE 3.**

Axes de travail – leviers mobilisés

L'utilisation de **couverts végétaux hivernaux** et l'implantation de **mélange d'espèces locales** pour l'enherbement avec des espèces locales dans le rang et le travail du sol sous le rang doit permettre de réduire l'IFT herbicide. Ainsi l'IFT glyphosate est réduit de 100% en cohérence avec les enjeux de la profession à sortir la viticulture champenoise de l'utilisation des herbicides et du glyphosate et ce grâce à la mise en place d'**enherbement** et du **travail du sol sous le rang**.